



Communiqué de **PRESSE**

Mercredi 11 mars 2020

À Rennes

Face aux conséquences économiques de l'épidémie de coronavirus. **La Région annonce des mesures exceptionnelles**

La Bretagne est touchée depuis plusieurs semaines par l'épidémie de coronavirus. Dans ce contexte, le Président de la Région, Loïg Chesnais-Girard souhaite apporter tout son soutien et sa solidarité « aux personnes et aux familles touchées, ainsi qu'à l'ensemble des personnels de santé, de secours et administratifs qui ne comptent pas leurs heures. Ils sont l'honneur du service public ». Le Président de Région juge qu'« à situation exceptionnelle réponse exceptionnelle, il faut mettre les moyens nécessaires pour limiter l'impact sur les associations et les entreprises concernées, ainsi que sur l'emploi ».

La Région Bretagne s'associe pleinement aux mesures économiques prises par le gouvernement et annonce plusieurs dispositions supplémentaires pour **accompagner les entreprises, les associations et les organisateurs d'événements** dans cette période difficile.

Les conséquences sont nombreuses : annulations d'événements sportifs et culturels, perte brutale de chiffre d'affaires dans certains secteurs, dont celui du transport, ainsi que des difficultés d'approvisionnement pour beaucoup d'entreprises.

En complément des mesures déjà annoncées par le gouvernement et Bpifrance pour les entreprises, la Région prend les dispositions suivantes :

- Accès au crédit facilité par la mobilisation du fonds de garantie Région / Bpifrance pour les entreprises dont l'activité subit un ralentissement dû à l'épidémie.
- Possibilité de geler et de revoir l'échéancier des remboursements d'avances remboursables régionales pour les entreprises concernées.
- Annulation des pénalités de retard pour les entreprises bénéficiaires de marchés publics ou de délégation de services publics dont la réalisation est impactée par l'épidémie (telles que des difficultés d'approvisionnement ou de continuité d'activités).

- Accompagnement des entreprises qui souhaitent relocaliser une partie de leurs activités ou de leurs achats.
- Soutien aux autocaristes qui effectuent le transport scolaire pour la Région par le maintien de leur financement forfaitaire en cas d'annulations dues à l'épidémie.
- Accompagnement des organismes de formation professionnelle, stagiaires et bénéficiaires des bourses sanitaires et sociales par l'ajustement des soutiens régionaux afin d'éviter toute pénalisation financière causée par l'annulation temporaire des formations.

De plus, **conscient du rôle majeur que jouent les associations dans la vie et l'activité économique des territoires**, Loïg Chesnais-Girard propose :

- Le maintien du soutien financier de la Région aux manifestations annulées (culture, sport, tourisme etc.) et un travail au cas par cas sur la pérennité des structures.

Les mesures annoncées seront présentées au vote des élu.e.s lors de la prochaine commission permanente, lundi 23 mars.